Conditions générales de fonctionnement Cliniques vétérinaires Menez Ha Mor

Les présentes conditions générales de fonctionnement (CGF) sont consultables sur le site web veto-pleyber.com et sur simple demande dans chacune des 2 structures de Pleyber Christ et Lanmeur.
Tous les actes et soins réalisés au sein de nos structures sont soumis aux présentes CGF que tout détenteur ou propriétaire d'animaux déclare accepter sans conditions.

Appellation de l'établissement et espèces habituellement traitées

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire » pour animaux de compagnie et cabinet vétérinaire pour les bovins, ovins et caprins, conformément à l'arrêté du 13 Mars 2015 relatif aux établissements de soins. Il comporte 2 sites, l'un situé à Pleyber Christ, l'autre à Lanmeur.
SELARL Vétérinaires de Pleyber-Christ et Lanmeur
19 La Justice 29410 Pleyber-Christ.
Les 2 sites ont les mêmes horaires d'ouverture de 8h30 à 12h15 et 14h à 19 h, sauf le Samedi où la fermeture a lieu à 18 heures.
Les consultations se font sur rendez-vous.

Personnel affecté aux soins des animaux

Vétérinaires

- Dr Marilyne Bodiou Bergegere, diplômée de l'école vétérinaire d'Alfort
- Dr Maxime Graton, diplômé de l'école vétérinaire de Nantes
- Dr Adeline Savater, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes
- Dr Amélie Stephan, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes
- Dr Julia Sourice, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes
- Dr Frederic Dhooge, diplômé de l'école vétérinaire de Liège
- Dr Raphaëlle Woerle, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes
- Dr Lisa Pettier, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes
- Dr Claire Hudin
- Dr Fanny Lennon, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes
- Dr Louisa Alouasti
- Dr Clara Bescond
- Dr Jérémy Tual
- Dr Mélyss Sellier
- Dr Lola Loisel

- Dr Max Guezou
- Dr Julie Juton, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes
- Dr Laetitia Marquant, diplômée de l'école vétérinaire d'Alfort
- Dr Agnès Boisseau

Assistantes vétérinaires

- Camille Briand, ASV niveau 3
- Morgane Glorennec, ASV niveau 5
- Coralie Brésard, ASV niveau 5
- Lénaïg Le Stum, ASV niveau 5
- Marion Tanguy, ASV niveau 5
- Nolwenn Friant
- Adeline Peirolo
- Noa Papin
- Vanessa Pencalet
- Audrey Vandendriessche, ASV niveau 5
- Fanny Le Coat-Floch, ASV niveau 5

Assistante de direction

- Delphine Saliou

Prestations réalisées au sein de nos cliniques

Consultations de médecine générale
Chirurgies de convenance et des tissus mous
Radiographie numérique dans le respect de la réglementation sur l'utilisation de ce matériel,
Endoscopie digestive,
Echographie abdominale, échocardiographie,
Analyses sanguines : biochimie, ionogramme (catalyst Iddex), numération/formule (lasercyte Iddex), temps de coagulation (Iddex), dosage progestérone (Iddex et mini vidas), test Felv/Fiv,
Anesthésie gazeuse avec monitoring pour toutes les chirurgies sauf la convenance chats ou les plaies et abcès dans cette espèce.
Délivrance de médicaments dans le respect de la législation en vigueur.
Vente de matériel et produits d'hygiène ainsi que d'aliments physiologiques et diététiques.

Matériel présent dans chaque structure

Matériel de radiologie numérique,
Anesthésie gazeuse,
Echographe,
Analyseurs catalyst et lasercyte, pour la biochimie et les numérations-formules sanguines,
Cages d'hospitalisation inox, tables baignoires pour préparation des animaux, matériel de maintien au chaud, de perfusion et d'oxygénation,
Matériel nécessaire à la chirurgie,
Détartreur, microscope.
Les 2 sites utilisent une informatique Mac avec le logiciel Bourgelat, que l'on peut consulter à distance si besoin.

Permanence de soins

Afin d'assurer le meilleur service aux animaux que nous suivons, nous assurons un service de permanence de soins au sein de notre structure. Chaque jour, un de nos vétérinaires assure l'astreinte en dehors des heures ouvrables. En cas de besoin, il peut être secondé par un 2° vétérinaire d'astreinte. Ce service de garde peut se faire à Pleyber Christ ou Lanmeur, selon la personne de permanence.

Animaux hospitalisés

Sauf cas exceptionnel, aucun personnel ne dort sur place. Les animaux sont mis dans les meilleures dispositions pour passer la nuit. Une caméra de surveillance permet de visionner les animaux hospitalisés à risque.

Espèces traitées

Nous soignons essentiellement les chiens et les chats, mais aussi les Nac avec 1 vétérinaire qui s'y intéresse particulièrement. Une partie des vétérinaires s'occupe aussi des bovins et petits ruminants.
Nous ne soignons pas les chevaux.
Pour certaines pathologies, nous référons à des confrères spécialisés qui bénéficient de toute notre confiance.

Conditions tarifaires

Le tarif de nos interventions courantes est disponible sur simple demande. Toute intervention ou vente fait l'objet d'une facturation HT détaillée avec les honoraires, les produits administrés ou délivrés, ainsi que la TVA.
Un devis peut vous être établi sur demande. Le paiement est dû à la fin de la consultation ou à la restitution de votre animal après une chirurgie.
Après accord, une facturation mensuelle pourra être mise en place pour les éleveurs. Des facilités de paiement peuvent aussi être accordées si entente préalable.
Le paiement peut se faire par carte bancaire, chèques, espèces ou virement.
Aucune remise n'est accordée aux comités d'entreprise.

Consentement éclairé

Toute intervention chirurgicale nécessitant une anesthésie fera l'objet de la rédaction d'un document de consentement éclairé signé par le propriétaire, dans lequel celui-ci accepte le risque inhérent à toute chirurgie et anesthésie.
Notre équipe vous informera également verbalement de tous les risques thérapeutiques ou anesthésiques.

Décès de l'animal

En cas de décès, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à des fins d'inhumation. Dans les autres cas, le corps sera confié à la société d'incinération Esthima. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

Animaux errants

En dehors de la nécessité de soulager la souffrance animale, le vétérinaire orientera la personne présentant un animal errant vers la mairie qui reste seule en charge de la gestion des animaux en divagation dans sa commune.

Litiges

En cas de différent avec l'équipe vétérinaire il est possible de s'adresser au conseil régional de l'Ordre Vétérinaire, 4 allée René Hirel 35000 Rennes.
Les cliniques vétérinaires sont assurées en RCP chez Allianz, Cabinet Guillerm à St Martin Des Champs 29600.
Conformément à l'article L152-1 du code de la consommation et en cas de litiges concernant la consommation, vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante : mediateur-conso@veterinaire.fr

Loi informatique et libertés, secret professionnel

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des vétérinaires associés responsables de la clinique.
Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.